



DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE Santé Société migration

L'accueil des jeunes migrants à Lyon

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »
Rédigé sous la direction de Nicolas Chambon



Ernest Pinon Ernest, *Ecce Homo*, Avignon 2019/2020

Marie-Hélène Issartel Guéry

Année 2021-2022

« Essayer encore. Rater encore. Rater mieux encore...

Partir pour de bon ».

Samuel Beckett, *Cap au pire*

Paris, Les Editions de Minuit, 1991

« Laisser cet Autre à son mode de jouissance, c'est ce qui ne se pourrait qu'à ne pas lui imposer le nôtre, à ne pas le tenir pour un sous-développé. »

Jacques Lacan, *Télévision*

Paris, Editions du Seuil, 1974, p.54

Sommaire	3
Introduction	5
<i>« Sauver un enfant »</i>	
Thème	7
<i>Un fil d'Ariane</i>	
 I - « Terrain » et dispositif	 10
A- Le Secours populaire français	10
- <i>Bref historique</i>	
- <i>Valeurs</i>	
- <i>Actions</i>	
- <i>Bénévolat</i>	
- <i>Finances</i>	
B- « La Pass mineurs »	13
- <i>Création</i>	
- <i>Le lieu</i>	
- <i>De la solidarité à l'hospitalité</i>	
 I- L'Accueil des Mineurs non accompagnés	 16
A- L'accueil des MNA au Forum des réfugiés	16
1- La procédure d'évaluation sociale	
- <i>Les textes</i>	
- <i>Les modalités</i>	
- <i>L'évaluation</i>	18
2-Le récit d'Ali	21
3-Le récit d'Alfa	22

B- L'accueil des MNA au Secours populaire français	24
1- L'arrivée des MNA au Spf	
2- La « Pass mineurs »	24
- <i>Une éthique du respect de l'autre</i>	
- <i>Clinique</i>	
- <i>Fragment : les larmes de Chérif</i>	
C- L'enquête du Spf auprès des MNA	27
1- Pourquoi une enquête ?	
2- L'enquête	
D- Qu'est-ce qui fait « maltraitance » ?	30
1- La langue de l'évaluation	
2- Une construction « après-coup »	
3- Expulsion	
Conclusion provisoire	32
<i>Perspectives</i>	
Bibliographie <i>non exhaustive</i>	33

Introduction

Il avait suffi d'un clic sur le site du Secours populaire français (Spf) pour faire ma demande et devenir bénévole de l'association, laquelle faisait l'objet d'une forte médiatisation à cause du confinement lié au Covid. Alors, il ne s'agissait pas pour moi de prolonger mon activité professionnelle mais d'un engagement politique répondant à mon indignation face aux injustices de la société et au sort réservé aux migrants.

Quelques jours plus tard, j'étais reçue par deux jeunes stagiaires (Noémie et Nadège, respectivement infirmière et assistante sociale) qui m'accompagnèrent dans les différents dispositifs existants.

Un double monde se découvrit à moi :1) celui des « bénéficiaires » (des pauvres, des précaires), qui recouvre, croise, celui des migrants, et 2) celui des bénévoles.

L'enjeu était de taille : comment rencontrer l'Autre, qu'il soit bénéficiaire ou bénévole ?

Rapidement je passais du pôle santé où j'assurais une permanence (le Spf n'a pas de vocation soignante; son action se définit en termes d'accueil, d'écoute et d'orientation, si nécessaire) à l'accueil de Mineurs étrangers non accompagnés (MNA).

C'est dans ce lieu où tout jeune migrant est accueilli sans rendez-vous, sept jours sur sept, toute l'année, que j'interviens régulièrement dans le cadre du soutien scolaire- soutien au « perfectionnement de la langue ».

Si parfois mes compétences « psy » y sont sollicitées, je n'y occupe jamais une position soignante en tant que telle. Il s'agit soit d'accompagner un jeune dans ses premiers soins à l'hôpital soit d'aller à la rencontre d'un jeune dont le dire ou le comportement a suscité de l'inquiétude chez un bénévole. A partir de ces médiations - le travail sur la langue, un accompagnement santé - il est parfois possible qu'un petit dialogue, une conversation, s'établisse et qu'une rencontre ait lieu autour de la question de la langue et/ou du corps.

Le D.I.U « Société, santé et migration » dont le programme répondait à mon attente de connaître les lois qui organisent l'arrivée et le séjour des étrangers en France, fut une autre découverte. Ce fut d'abord une langue truffée d'acronymes qui faisaient énigme pour moi (MNA, OFPRA, CADA...) ; puis le militantisme des intervenants, leur professionnalisme, leur audace tranquille. Au sein d'un groupe de jeunes professionnels admis comme moi à suivre cet enseignement, la possibilité d'échanges et de débats. Je pouvais là donner libre cours à mon goût pour l'étude et réfléchir sur des sujets jamais étudiés (les préjugés...l'interprétariat...). Il s'agissait pour moi de prendre de la distance, situer mon action, en fixer les limites.

« *Sauver un enfant* »

« Sauver un enfant » était la petite phrase qui avait présidé aux coordonnées de ma naissance et constituait la matière dont était tissé mon fantasme. Alors que ma mère venait d'accoucher de moi, le geste de mon père sauvant mon frère aîné de dix-huit mois d'une détresse respiratoire aiguë, fonda mon mythe familial. Durant toute mon enfance, je fis de mon père un sauveur, il était mon héros. Je voulais être sauvée (aimée) par lui, être moi-même celle qui sauve l'autre. Il m'avait fallu de longues années de psychanalyse pour apercevoir et extraire les mots qui avaient percuté mon corps et organisé mon destin. Déconstruire ce nœud fait de signifiants, désactiver le réel (la jouissance) qu'il enserme, en déjouer les effets, est un travail jamais achevé. Seuls l'étude, l'analyse, le contrôle de la pratique, permettent la mise à distance de ce qui appartient à l'intime (l'inconscient!).

Faire le D.I.U participe, d'une certaine façon, de cette mise à distance.

Ce travail de lecture et d'écriture m'a permis de formuler quelque chose qui sans cela n'aurait pas été formulé, pas dit, pas écrit.

Que ceux et celles qui m'ont accompagnée et soutenue durant son élaboration, en soient ici chaleureusement remerciés.

Thème

Dès le premier module « Trajectoires migratoires et procédures », l'écart aperçu entre la présentation faite par Laurent Delbos¹ de l'accueil des MNA au Forum des Réfugiés – c'est-à-dire *l'évaluation sociale du jeune* - et le discours critique porté sur cet accueil au Spf par les accueillants et les jeunes migrants - « cet accueil tient de la *maltraitance* » - a déterminé le choix du thème de ce mémoire.

« Maltraitance »², j'ai buté sur ce mot comme on butte sur une pierre sur un chemin. C'est un trou, un réel, une rencontre pas digérable. D'où la nécessité de faire le tour de ce trou, en cerner les bords.

Puis, celle d'éclairer ce point de discorde entre deux discours, mettre à la discussion ce qui fait division entre eux, pour comprendre ce qui fait énigme : *qu'est-ce qui fait maltraitance pour les jeunes migrants ?* Nous en proposons une analyse pour dégager les valeurs et les positions qui sous-tendent ces discours, apercevoir la logique et la politique dont ils procèdent.

Un fil d'Ariane

Le présent document se compose de deux parties.

I- « Terrain » et dispositif.

Dans cette première partie, je présente le lieu où j'interviens en tant que bénévole.

A - le Secours populaire français, son statut, ses valeurs, ses actions,

B- la « Pass mineurs », sa création, ses particularités. C'est là « notre terrain d'action ».

Dominique B. (bénévole chez les MNA) et Isabelle M. (coordinatrice, salariée au Spf), toutes les deux à l'origine du projet d'accueil, ont accepté de m'en parler en entretien³individuel.

¹ Delbos Laurent, responsable du plaidoyer Forum Réfugiés. Module 1 : Trajectoires migratoires et procédures

² Maltraitance : vient du verbe « maltraiter », fait de maltraiter une personne sans défense, notamment un enfant.

Maltraiter : traiter avec violence, brutalité. Le grand ROBERT de la langue française, Ed. LTV, Italie, 2001

³ Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

II- L'Accueil des Mineurs non accompagnés.

Cette deuxième partie est « clinique ».

Elle s'appuie sur les textes de lois actuellement en vigueur concernant l'accueil des MNA, des récits d'évaluation de jeunes migrants, et une enquête du Spf sur l'évaluation sociale des MNA.

1- L'accueil des jeunes à Forum Réfugiés (l'évaluation sociale)

2- Leur accueil au Spf (la Pass Mineurs).

Ces deux modalités d'accueil sont mises en tension pour souligner ce qui les organise et les différencie.

Nous incluons ici les récits d'Ali et d'Alfa rencontrés au Spf à la manière de témoignage.

Ces deux « portraits » nous introduisent à :

3- L'enquête du Spf auprès des MNA sur l'accueil à Forum Réfugiés où l'Autre de l'évaluation (tel l'arroseur arrosé !) se trouve évalué par les MNA eux-mêmes.

La discordance entre les deux discours – celui de l'évaluation au Forum et celui de l'hospitalité à la « Pass-mineurs », y est dépliée.

À partir de cette « mise à plat » quelques hypothèses sont formulées sur la question restée en suspens :

4- Qu'est-ce qui fait « maltraitance » pour le primo arrivant ?

Une conclusion provisoire tente de renouer les termes d'un débat qui n'a pas eu lieu.

Nous joignons en annexe divers documents :

- 1 : Texte de Formation « Approfondir et Optimiser ses connaissances du Secours populaire français ».

- 2 : Projet « Une Permanence d'Accueil et de Solidarité, relais Santé pour les Mineurs Non Accompagnés »

- 3 : Textes de loi portant sur l'accueil des MNA : Circulaire de 31 Mai 2013, l'Arrêté du 20 Novembre 2019
- 4 : Trois rapports d'évaluation sociale
- 5 : L'enquête du Spf auprès des mineurs sur l'accueil au Forum (2020) et (2021).

I- « Terrain » et dispositif.

A- Le Secours populaire français

Bref historique⁴

Le Spf est une association loi 1901 qui est née au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Il prend sa source dans les mouvements populaires d'entre les deux guerres : mouvements « Pour en finir avec cette guerre » (1914), soutien aux prisonniers, aide aux familles...

Le « Secours Rouge International » en 1923, réunit des communistes et des antifascistes. « Il organise la solidarité à l'égard des prisonniers et des déportés. Il développe des activités sociales (colonies de vacances, aide aux enfants de chômeurs [...]) et participe à de grandes campagnes internationales pour tenter de sauver la vie de démocrates [...] tels Sacco et Vanzetti ».

De 1936 à 1945, se constitue le « Secours populaire de France et des colonies » qui adopte la devise : « Tout ce qui est humain est nôtre » ; elle deviendra celle du Spf .

Dissous sous le régime de Vichy, il renaît avec la libération en Août 1944. Il porte alors assistance aux enfants des déportés, les prisonniers de guerres, les familles de résistants.

Le 15 Novembre 1945 : création du Secours populaire français.

De 1945 à aujourd'hui, l'orientation de son action s'est précisée : « pratiquer une solidarité concrète aux victimes [...] agir sur les conséquences des drames plutôt que prendre une position sur les causes ».

En mars 1985, il est reconnu d'Utilité Publique, puis Grande Cause Nationale en 1991.

⁴ Spf- Institut de formation, Formation « Approfondir et optimiser ses connaissances du Spf », Fiche révisée 28/01/2019. En annexe 1

Valeurs

Pratiquer la solidarité est inscrit à l'article 1 de ses *Statuts* comme « son but unique ». Il s'agit d'une solidarité généraliste dans le cadre d'un accompagnement global de la personne. « A cette fin, il se propose de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement, des conflits armés.

Il rassemble en son sein des personnes de bonne volonté [...] de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses [...]. »

L'article 2 stipule : « Accordant la priorité à l'aide matérielle, au bénéfice des plus défavorisés, en France et dans le monde, il fait appel à la générosité sous les formes qui apparaissent les plus judicieuses ».

Actions

« Au Spf, l'accueil est inconditionnel. L'association ne fixe aucun barème, aucun critère pour accueillir, écouter, aider et si nécessaire orienter une personne qui vient demander de l'aide ». Concrètement, cette aide, matérielle, se décline en différents points : fournir une aide alimentaire, vestimentaire, aider à l'insertion professionnelle, aider les personnes à accéder à la culture, au sport et aux loisirs, à partir en vacances, aider à l'accès et au maintien dans le logement, favoriser l'accès aux soins et aux droits.

L'objectif du Spf est d'« aider les personnes à se remettre debout » afin qu'elles redeviennent « auteurs et acteurs de leur propre vie ».

Bénévolat

Le bénévolat constitue « son levier d'action » et « sa base démocratique ».

Les bénévoles sont animateurs-collecteurs : animateurs de la mise en œuvre de la solidarité, collecteurs de fonds pour donner à l'association les moyens d'agir. Ils disposent d'un droit de

vote pour élire les dirigeants et les plans d'action de l'association. « Les personnes aidées peuvent elles aussi être bénévoles ».

Le « monde du bénévolat » au Spf fut une découverte pour moi. Ne relevant ni de l'organisation du monde du travail, ni de celui du loisir, ce monde vient doubler, comme la doublure d'un vêtement, le monde médico-social organisé par l'Etat et les collectivités dans lesquels j'ai évolué dans mon métier (psychiatre-psychanalyste, praticien hospitalier) pendant de nombreuses années. Il n'en comble pas seulement les failles ; il introduit *un lien social nouveau* allégé de la hiérarchie, de son ordre et de ses subordinations. Il fait de chacun un semblable pour l'autre, faisant disparaître toute dissymétrie entre les êtres.

Comment définir ce lien ? Il s'appuie sur un discours – celui de la solidarité au Spf – où l'autre (le pauvre, le migrant) est *accueilli dans son étrangeté et comme semblable*, « *un semblable différent, comme soi pas comme soi* »⁵. C'est un paradoxe, une contradiction, qui invite à se confronter à une altérité en soi-même.

Il n'y a pas de restriction dans cet accueil, pas de « mais » (« Je sais bien, mais quand même... »⁶). Il met en jeu la présence des corps, des voix, des regards. Il met aussi à l'épreuve notre capacité à nous laisser surprendre par le jamais vu, jamais entendu.

C'est « *une expérience* [qui] en appelle à l'acte et à l'intention, une expérience intentionnelle qui se porte au-delà du savoir, vers l'autre comme étranger absolu, comme inconnu... »⁷

C'est *un engagement* qui se fonde sur un désir inconscient masqué par les idéaux, les valeurs partagées, un désir ignoré du sujet (se faire à l'idée qu'il n'y a pas de don pur).

⁵ Cassin Barbara, *La Nostalgie : Quand donc est-on chez soi ?*, Ed. Autrement, 2013

⁶ Mannoni Octave, *Je sais bien, mais quand même...*, Ed. Seuil, Paris, 2022.

⁷ Derrida Jacques, *Hospitalité*, séminaire (1995-1996), Ed. Seuil, Paris, 2021, pp. 30-31

Finances

Habilité à recevoir des dons, legs et donations, le Spf reçoit aussi des subventions des collectivités (à Lyon, Grand Lyon, Ville de Lyon, Département du Rhône, ARS, Caf du Rhône, Région...). L'ensemble des collectes et des dons divers lui assure son indépendance financière.

La création de l'Institut de Formation du Spf en 1997, lui permet de proposer des formations pour faire connaître « ses valeurs, ses orientations, son fonctionnement de manière à donner tout le sens nécessaire à ses activités ».

B- La « Pass mineurs »⁸

En 2018, le Spf accueille une large équipe venant du Secours Catholique (l'équipe Sésame)

Alors, le Secours Catholique (S.C.) opère « une relecture de sa pratique et décide de fermer temporairement ses locaux. L'équipe Sésame qui accueille les migrants depuis plusieurs années s'y oppose. « Fermer totalement nos services nous paraissait inconcevable. Que devenaient les jeunes migrants pendant la fermeture ? Ils ne disposaient plus de lieu d'accueil ni de lieu ressource, et de leur papiers » nous dit Dominique B. en entretien. A la rébellion de l'équipe, le S.C oppose un veto total. Informé de ce désaccord, le Spf qui entretenait des liens étroits avec cette équipe, propose de les accueillir pendant le temps de fermeture.

« Au départ ce n'était pas un départ définitif » continue Dominique B. mais, suite à la décision du S.C de changer sa politique à l'égard des migrants, (« Il ne voulait plus être distributeur »), « on est resté au Spf parce que pour nous il est impossible de rester le ventre vide quand on est accueilli ».. « ça m'a dérangée, déplacée, en venant ici (au Spf). Il m'a fallu accepter de plonger dans cette nouveauté...On s'est adapté

⁸ Projet « Une Permanence d'Accueil et de Solidarité, relais Santé pour les Mineurs Non Accompagnés ». En annexe 2

au Spf, on a pris ses codes mais on a gardé notre spécificité. Finalement, on a gagné au change. Le bon samaritain, c'est ici que je l'ai trouvé ».

Isabelle M., coordinatrice au Spf, : « Quand j'ai entendu « permanence en danger potentiellement en voie de fermeture », j'ai proposé à Dominique B. avec laquelle nous avons mis en place un vestiaire pour les mineurs, de les accueillir pour l'été, de partager l'espace rue Lagrange. Ce qui devait être temporaire est devenu pérenne. On a adopté une permanence, une équipe. Cette équipe avait l'habitude de se débrouiller, de trouver ses propres ressources. Au Spf, on est une association de collecte pour faire la solidarité ; ce n'est pas une personne qui fait sa solidarité. Ici, on travaille en équipe, une campagne de collecte est portée par plusieurs équipes. Il a fallu trouver à se faire confiance, construire une relation de collaboration, repenser le collectif, que cette nouvelle équipe s'intègre dans la solidarité générale. Mon rôle est de porter le projet collectif tout en respectant leur autonomie ».

Le lieu

L'espace où sont accueillis les jeunes migrants est un lieu à part, loin des autres lieux où sont reçus les autres bénéficiaires (bureaux, salles de réunions, salles d'attente, magasins, entrepôts). On y accède par une porte réservée au dos du bâtiment principal et un escalier. On entre alors dans ce qui ressemble à une grande salle de classe où des grands adolescents, pour la plupart des jeunes africains (une majorité de garçons) penchés sur leur photocopie ou leur téléphone portable, étudient silencieusement. Des groupes de jeunes s'y succèdent toutes les heures et demi dans un brouhaha de volière, pour bénéficier d'un soutien scolaire dans l'attente d'une affectation par le Centre d'information et d'orientation (CIO) dans un établissement scolaire. Deux petits bureaux, à gauche en haut de l'escalier accueillent la Pass-mineurs.

« *De la solidarité à l'hospitalité* »⁹

L'ensemble constitue un lieu « à part » au sein du Spf tant la façon d'accueillir ici se distingue de celui de l'accueil généraliste réservé aux étudiants, aux adultes et aux familles. L'absence de rendez-vous, la possibilité d'être reçu tous les jours de la semaine sans condition préalable – dimanche et jours fériés compris- de pouvoir y prendre un petit déjeuner, réalisent selon nous le concept d'« hospitalité » tel que Jacques Derrida le définit dans son séminaire:

« L'hospitalité ne relève pas de l'amour des hommes comme mobile sentimental...L'hospitalité universelle relève d'une obligation, d'un droit, et d'un devoir réglés par la loi ».

Cependant, si elle s'origine de la charité, (« on y met le cœur » dit Dominique B.) le lieu n'est pas confessionnel. « Le recrutement des bénévoles se fonde sur la capacité d'empathie, l'humanité de la personne » (sic).

La lecture du séminaire « L'Hospitalité » de Jacques Derrida fit rencontre pour moi, une sorte de contingence avec des mots, des expressions, jamais pensées (« Qu'est-ce qu'un étranger ? « le seuil », « l'hôte », « la halte »...). Elle m'a permis d'interroger les termes de solidarité (« dépendance mutuelle entre les hommes »¹⁰) d'hospitalité (« c'est l'accueil de l'étranger en ami »¹¹) et son envers, soit l'hostilité¹² à l'égard de l'étranger. Je cite Jacques Derrida : « L'hospitalité est un mot latin...qui porte sa propre contradiction incorporée en lui-même, mot latin qui se laisse parasiter par son contraire, l'hostilité, hôte indésirable qu'il héberge comme la contradiction de soi dans son propre corps ». Définie ainsi, elle constitue un accès à l'inconscient (la haine pour l'autre [l'Autre], qui s'ignore, dont le sujet ne veut rien savoir), et permet d'éclairer la notion d'engagement au-delà de l'idéal et des valeurs partagée.

⁹ Chambon Nicolas, *Solidarisations*, « Enquête sur les migrants en situation irrégulière et leurs soutiens » thèse doctorale, Sociologie, Université Lyon II. Nous lui empruntons cette expression... Qu'il soit ici remercié pour ce qu'il nous a fait apercevoir dans notre propre élaboration, ses conseils et remarques toujours pertinentes.

¹⁰ Solidarité, Dictionnaire Larousse, 2009

¹¹ Derrida Jacques, *Hospitalité*, Vol.1, Séminaire (1995-1996), Ed.Seuil, 2021, p.23

¹² Op. cit., « ...l'origine commune entre l'*hostis* comme hôte et l'*hostis* comme ennemi, entre hospitalité et hostilité » pp.57

II- L'accueil des Mineurs Non Accompagnés

1-L'accueil des MNA au Forum des réfugiés

L'accueil des mineurs non accompagnés relève des collectivités territoriales, du président du Conseil Départemental. À Lyon, Forum Réfugiés est l'organisme mandaté par le département pour réaliser l'évaluation de la minorité et de l'isolement du jeune migrant. L'enjeu de la procédure est l'accès à la Protection de l'enfance (la MEOMIE).

La procédure d'évaluation sociale¹³

Les textes

La circulaire Taubira ¹⁴ en a établi le dispositif national en 2013, complétée par la loi de 2016 sur la Protection de l'Enfance.

L'arrêté du 20 Novembre 2019 ¹⁵ en fixe les modalités actuelles et définit les conditions de formation et d'expériences requises des professionnels intervenant dans l'évaluation.

Les modalités

Elle prévoit la mise à l'abri du jeune pendant cinq jours, son évaluation et son éventuelle orientation s'il est reconnu comme mineur isolé étranger. Il s'agit d'un accueil provisoire d'urgence en vue de l'évaluation du jeune migrant.

Cette procédure se substitue aux pratiques médico-légales basées sur la détermination de l'âge osseux à partir « de données cliniques, de données dentaires et de données radiologiques » (radiographies du poignet). Jugées peu fiables ¹⁶, ces pratiques sont utilisées

¹³ Delbos Laurent, responsable du plaidoyer Forum Réfugiés, module 1 : « Trajectoires migratoires et procédures »

¹⁴ Site InfoMIE, circulaire du 31 Mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation, en annexe 3

¹⁵ Site Légifrance, version du 12 Juin 2022, en annexe 3

¹⁶ Chariot Patric, professeur de médecine légale à l'université de Paris 13, « Estimation de l'âge de l'adolescent à des fins juridiques : déterminants de la réponse médicale », 2011-2014

seulement en cas de doute portant sur la minorité et ne peut être ordonnée que par le Procureur avec le consentement du jeune. C'est là reconnaître qu'il n'existe pas de méthode scientifique pour évaluer l'âge.

La finalité de la procédure est triple¹⁷ : « 1) assurer la répartition des flux d'arrivée des jeunes migrants entre les départements, 2) faire valoir les intérêts et les droits des jeunes, sécuriser leur statut, 3) uniformiser sur le territoire les modalités d'accueil, d'évaluation et orientation des jeunes ».

La gestion des flux de population migrante, gérer les corps à des fins statistiques, sont en 2013 au premier rang des préoccupations du ministre. La répartition des jeunes migrants sur le territoire français (« limiter...les disparités entre les départements »), l'uniformisation des pratiques (« harmoniser les pratiques des départements ») semblent répondre à un souci d'égalité entre départements mais aussi d'égalité des chances pour les jeunes qui sont assurés d'être traités de la même façon quel que soit le département où ils seront affectés.

Cependant cette affectation survient le plus souvent comme un nouvel arbitraire dans la vie du jeune migrant. En effet, elle est prononcée au terme de son recours auprès du juge, soit six à huit mois après le rejet de sa première demande. Elle constitue une nouvelle rupture des liens tissés par le jeune avec ses copains d'infortune et les associations qui ont assuré sa survie pendant cette période de recours. C'est un nouveau trauma d'autant que rien n'assure le mineur de trouver dans le nouveau département les mêmes conditions d'accueil.

Ces mesures administratives montrent aussi comment les politiques cherchent à se protéger de l'arrivée des étrangers, à limiter et contrôler leur accès sur le territoire français.

Un protocole « précisant les engagements réciproques et les modalités de coordination entre le président du conseil départemental et le représentant de l'Etat »... « qui peut être élargi à l'autorité judiciaire » laisse apparaître que l'évaluation dite sociale est bien plus qu'une évaluation sociale. Du fait de ces liens avec les services de la Préfecture et de la PJJ, elle participe d'une certaine façon au maintien de l'ordre.

¹⁷ Circulaire du 31 Mai 2013, op. cit.

L'évaluation

Au cœur de la procédure est l'évaluation proprement dite. Si le législateur met l'accent sur « la neutralité et la bienveillance » de la démarche, son caractère pluridisciplinaire (« les entretiens sont menés par au moins deux évaluateurs ayant des qualifications ou des expériences différentes »), au Forum à Lyon, elle repose essentiellement sur un entretien avec un évaluateur.

La circulaire propose une trame portant sur 6 points : la situation du jeune et son état civil, la composition familiale et de son entourage, la présentation du mode de vie et de la scolarisation dans le pays d'origine, les motifs du départ et le parcours migratoire, les conditions de vie depuis l'arrivée, les projets du jeune en France. Il est précisé que « ces points sont abordés par le ou les évaluateurs dans l'ordre... ».

L'évaluation consiste donc en un entretien standard, c'est un questionnaire auquel le jeune doit répondre ; un savoir est attendu sur sa vie passée, sa migration, la raison de son choix... Cette série de questions cherche à lui extorquer un savoir sur lui-même comme si elle cherchait à obtenir son aveu (par exemple l'âge de la mère, celui des frères et sœurs ou les noms de hommes politiques qui gouvernent leur pays d'origine).

L'article 7 précise : « à chaque stade de l'évaluation sociale, le ou les évaluateurs veillent à confronter l'apparence physique de la personne évaluée, son comportement, sa capacité à être indépendante et autonome, sa capacité à raisonner et à comprendre les questions posées avec l'âge qu'elle allègue ».

Cette recherche de « cohérence », de confrontation entre les différents éléments, reste au centre de la procédure. Nous le verrons dans les rapports présentés succinctement ci-dessous.

Très récemment, début Juillet 2022, j'ai eu accès aux rapports d'évaluation sociale de jeunes accueillis au Spf (rapports transmis par la MEOMIE au Spf). Ce sont des rapports récents de mineurs arrivés au mois de Juin et Juillet 2022 à Lyon. J'en ai retenu trois au hasard, une fille et deux garçons. Je reprends ci-dessous les éléments retenus par l'évaluateur pour former sa décision.¹⁸

¹⁸ En annexe 4

§1 - L.G originaire de la République Démocratique du Congo, déclare à son arrivée en France au mois de Juin 2022, être âgée de 15ans à l'appui d'une attestation de naissance datant de 2020. Elle a fui son pays sous la menace d'un mariage arrangé par ses parents avec le grand frère de sa mère. Sa tante paternelle l'a aidée à quitter le Congo, et elle a organisé son voyage en avion. À son arrivée à Lyon, elle est hébergée à l'IDEF dans l'attente d'être évaluée à Forum Réfugiés.

Dans sa conclusion, l'évaluateur fait valoir les « incertitudes concernant son document d'identité, à l'incohérence de certains de ses propos et à la faible plausibilité de certaines parties de son récit, l'équipe pluridisciplinaire du CMAE de Lyon ne peut pas confirmer la minorité de L.G déclarant être née le XY/XY/2007 ». En N.B, il est proposé à L.G de faire une demande d'asile. (Durée de l'évaluation 1H15)

La jeune fille ayant été hébergée à l'IDEF pendant le temps de son évaluation, comment l'équipe pluridisciplinaire a-t-elle pu l'observer? Les incohérences mentionnées dans le rapport portent sur le document d'identité présenté : la date où il a été établi (2020), et les incohérences entre le document et le récit de L.G.

§2 – D.B, d'origine malienne, déclare lors de son arrivée en France avoir 15 ans. Il présente la photo de son acte de naissance. Il est issu d'une famille pauvre et a quitté son pays sur proposition de son oncle qui jusque-là soutenait la famille financièrement.

Dans sa conclusion, l'évaluateur déclare : « En considération de l'ensemble des éléments recensés durant la mise à l'abri et pendant l'entretien d'évaluation, l'équipe pluridisciplinaire ne peut pas se prononcer en faveur de la minorité et de l'isolement de D.G, déclarant être né le XY/XY/2006 au Mali ». (Durée de l'évaluation 1H10)

L'acte de naissance n'est pas validé par l'évaluateur en raison du manque de la date d'établissement dudit document. Par ailleurs, le comportement du jeune durant son séjour au CMAE est retenu contre lui : l'équipe éducative note « qu'il est très discret et fuyant. Il ne rentre pas en lien avec l'adulte et se montre directif envers les autres jeunes...il est autonome et ne semble pas avoir besoin d'une protection éducative ».

Existe-t-il une échelle de correspondance sérieuse, scientifique, entre l'âge et le comportement ? Le comportement relève de l'observation et de l'interprétation de l'observateur et non de l'âge. Le comportement d'un jeune africain né dans une famille d'agriculteurs pauvres, ayant

traversé le désert et la mer dans des conditions précaires risquant sa vie à tout moment, est-il comparable avec celui d'un jeune français du même âge ?

§3 – A.C dit avoir quinze ans et être né en 2007 en Guinée Conakry. Il ne produit aucun document pour l'attester le jour de son évaluation. Il souhaite bénéficier d'un interprète par téléphone. Il est le petit frère d'une fratrie de six enfants. Il a été élevé par son oncle maternel suite au décès de son père. Il déclare : « je n'ai pas pu aller à l'école, on m'a envoyé au bord de la route pour vendre de l'eau ». Il dit avoir habité dans une case en terre avec un toit de paille, sans eau ni électricité. Il est parti avec un ami majeur qui connaissait sa situation. Cet ami s'est fait électrocuté à la frontière, il est mort.(Durée de l'évaluation 1H45)

Dans sa conclusion, l'évaluateur souligne « l'incohérence de certains repères temporels, l'incohérence de certains de ses propos, et les observations d'une partie de l'équipe éducative, l'équipe pluridisciplinaire du CMAE de Lyon ne peut pas se prononcer en faveur de la minorité de A.C déclarant être né le XY/XY/2007 ».

Les incohérences retenues portent sur la date de naissance et l'âge allégué : A.C dit avoir quinze ans alors que selon sa date de naissance il en aurait quatorze. Par ailleurs, il semble montrer une grande confusion quant à son âge et la manière par laquelle il l'apprend (c'est sa sœur qui le lui a révélé suite aux interrogations de ses amis). Concernant l'interprète, « ce dernier n'a pas toujours été fidèle aux propos de l'intéressé ».

Peut-on retenir comme fin de non recevoir le fait ne pas être précis sur la chronologie des événements de sa vie dans un pays où le rapport au temps est distinct du nôtre ? L'absence de repères symboliques semble liée à la grande précarité de l'enfance, quasi abandonnée par la mère et le décès du père qu'il dit avoir à peine connu.

Par ailleurs, on note que les lettres de refus de la demande de reconnaissance en minorité remises aux jeunes migrants sont standards, toutes écrites sur le même modèle, elles reprennent exactement les mêmes termes (elles sont identiques à celle reproduite ci-dessous dans le cas d' Ali).

En contre-point de ces évaluations administratives, nous rapportons ici les mots d'Ali et d'Alfa, MNA rencontrés au Spf, à propos de leur évaluation sociale. L'entretien se déroule sous le mode de la conversation, en côte à côte.

Le récit d'Ali

Arrivé à Lyon en Janvier 2021 (en plein Covid), Ali a entamé son parcours depuis la Guinée en Août 2019. Il est accueilli dans une permanence de « Médecins du Monde », puis le Spf et enfin le Forum. Arrivé un mardi, il a eu son entretien d'évaluation dès le lendemain et a été placé à l'hôtel au bout d'un jour.

« C'était une dame un peu grosse, noire. Elle m'a demandé : « pourquoi j'ai quitté mon pays, comment j'étais là-bas, si j'étais bien nourri, combien de repas par jour, si j'allais à l'école. Je lui ai expliqué tout. Elle demande comment est construit notre maison ? Quelle brique ? Jusqu'à la politique. Quand notre président est décédé, si je connais les noms des politiciens, le leader ».

(Je lui demande s'il a une idée pourquoi elle lui a posé toutes ces questions ?)

« Elle voulait voir si j'étais guinéen ». « À la fin, elle m'a dit faite votre recours ».

Nous rapportons ci-dessous le courrier qui lui fut adressé le 26/11/2021 par la MÈOMIE à l'issue de son séjour d'évaluation.

« Les éléments transmis durant votre évaluation n'ont pas permis d'établir votre minorité. En effet, vous avez présenté des documents d'identité (copie). Les éléments recueillis lors de cet entretien n'ont pas permis de vous rattacher à l'âge allégué, ni d'établir votre identité. De plus votre récit n'est pas convaincant ni cohérent. Votre apparence physique ne semble pas correspondre à celle d'une personne mineure.

Il apparaît en conséquence que vous ne pouvez pas être admis au bénéfice de l'aide à l'enfance. »

Le rejet de la demande ici se fonde sur le refus de reconnaître l'identité et l'âge d'Ali, l'absence de cohérence de son récit et son apparence physique. Or, pas plus qu'il n'existe de savoir médical qui permettrait d'établir l'âge d'un jeune à partir de l'âge osseux, il n'existe de

corrélation entre l'apparence physique, le comportement et l'âge mental. Prendre en compte ces éléments et établir une corrélation entre eux pour déterminer l'âge, relèvent selon nous d'une attitude non scientifique voire, d'un préjugé¹⁹.

Le récit d'Alfa

Alfa est arrivé de Côte d'Ivoire le 10 Février 2021. Accueilli au Spf avec un petit déjeuner - il avait dormi dehors, près de la gare - il se rend au Forum dès le lendemain.

« Une femme m'a demandé mon âge, de quel pays j'étais, comment je m'appelle. Elle m'a demandé mon extrait de naissance et m'a donné un reçu. Elle m'a donné rendez-vous pour le 16 pour mon évaluation. . Le 16, on nous a accompagné dans une maison où on dort dans une chambre à quatre. Il y avait une salle de bain avec du savon et une serviette. La journée on faisait des jeux , des dessins avec des éducateurs. Le 17 on est sorti en ville vers Hénon. C'était un séjour cool, les autres c'étaient des amis mais j'avais pas envie de parler. Une femme prenait des photos de nous pour des souvenirs. C'était décourageant d'être là-bas. Je n'étais pas à l'aise parce que je n'arrivais pas à dormir ».

À propos de l'évaluation : *« C'était dans un bureau. Je me sentais pas bien, j'avais mal à la tête, mal au dos. Ca avait commencé au moment de la traversée. La femme m'a posé des questions : Comment es-tu venu ? Pourquoi ? Qu'est-ce que tu aimerais faire ? J'avais du mal à expliquer. Elle m'écoutait, elle écrivait. Je n'étais pas concentré pour faire l'évaluation, je ne me sentais pas bien. C'était très difficile pour moi de dire ce qui s'était passé. C'était dans mon cœur. C'était fatiguant pour toi à cause de tout ce qui s'était passé. Je n'arrivais pas à comprendre pourquoi la personne qui était à côté de toi, faisait tout, et puis elle n'est plus là. Ca me fatiguait beaucoup.*

La fin était le 17. Elle m'a pas accepté parce que les papiers que j'ai montrés étaient insuffisants. Ca m'a fait très mal. Il y a des préférences, il y en a qui avaient pas de papiers. Tout ce qu'ils ont fait ce n'était pas normal. Elle m'a proposé de faire un recours. Elle m'a donné l'adresse de l'hôtel où je devais me rendre avec le métro. Je suis arrivé seul à l'hôtel. Je suis retourné au Spf »

¹⁹ Brauer Markus, « Préjugés et discrimination » , Encyclopédia Universalis, 2020

« Le terme préjugé fait référence à une attitude défavorable envers les membres d'un groupe social. Cette attitude se manifeste sous forme d'évaluations négatives (...) et de sentiments hostiles (le mépris, la haine). Cité par Arnaud Béal, module 2 , « Préjugés et représentations »

Malgré les recommandations du législateur qui attirent l'attention sur les difficultés du jeune à parler de sa famille, de son histoire et de son pays, sur l'aspect linguistique (un interprète peut être sollicité), *la présomption de minorité ne trouve pas sa place* dans cet entretien aux allures d'interrogatoire à charges. L'évaluation éveille chez le jeune migrant- chez Ali- le sentiment que l'Autre le soupçonne de ne pas dire la vérité sur son identité, sa situation, son parcours, qu'il est traité comme un suspect. L'Autre se présente ici sous les traits d'un Autre malveillant qui ne prend pas en compte la vulnérabilité du jeune – pour Alfa, ni son état physique ni son état psychologique ne sont retenus par l'évaluateur. C'est une violence administrative qui vient s'ajouter aux nombreux traumatismes qu'ils ont déjà subis.

L'évaluation sociale répond à la passion évaluatrice qui a gagné le monde. Art du management, l'évaluation est devenue un « phénomène de civilisation [où] le pouvoir administratif s'impose [désormais] aux hommes politiques »²⁰. Elle est souvent réduite à un entretien formaté qui vise à recueillir des informations pour parvenir à une décision où l'exclusion est la règle.

Seulement 10 à 15% des jeunes évalués au Forum sont reconnus mineurs non accompagnés ! L'évaluation est une méthode d'élimination²¹. Les déboutés de leur demande sont mis à la rue, l'adresse du Spf en main. Le plus souvent, la possibilité de recours n'a pas été entendu ou pas comprise.

²⁰ Miller J-A, Milner J-C, *Evaluation*, Entretiens sur une machine d'imposture, Edition AGALMA, 2004, pp.23-28

²¹ Op. cit. p.44

2- L'accueil des MNA au Spf

L'arrivée des MNA au Spf.

La plupart des jeunes arrivent après avoir été déboutés de leur demande de reconnaissance en minorité au terme de la procédure d'évaluation sociale réalisée à Forum Réfugiés à Lyon. Quelques uns arrivent directement au Spf, avant leur passage au Forum. Trouvés errant dans la ville, souvent près de la gare, ils sont directement orientés au Spf (qui les dirige vers le Forum).

La « Pass mineurs »

Lors du premier entretien, l'accueillante (bénévole) s'attache d'abord à la langue parlée par le jeune - si ce dernier ne comprend pas ou comprend mal la langue française, un autre jeune présent dans la salle d'études parlant le même dialecte est sollicité pour traduire ses propos. La présence d'un semblable a pour effet de réduire les effets d'étrangeté et de suspicion et donc de faciliter l'échange.

La « Pass » s'organise autour de trois axes :

1-Reconstituer l'état civil du jeune. Il est proposé au jeune de reprendre contact avec les siens restés au pays pour obtenir des papiers d'identité (acte de naissance, jugement supplétif, certificat de nationalité pour certains pays) pour constituer son dossier. « Dans 'dossier', il y a 'dos'. C'est ce qui sert d'appui au dos. Par-delà l'aspect matériel (papier), la constitution du dossier est une sorte d'étayage pour la pensée, pour adosser leur histoire...Le dossier les fait exister, il leur donne une colonne vertébrale ».²²

2- La prise en compte de ses besoins actuels (où dormir, manger, se vêtir, se déplacer). Ces préoccupations d'ordre vital s'adressent au corps. « Prendre soin » de son corps atténue les effets persécuteurs d'un nouvel interrogatoire. Il met de la distance avec la langue, résonne avec l'attention maternelle et le soin.

²² Derivois Daniel, *Voyager avec les mineurs non accompagnés*, Ed. Chronique sociale, Lyon, 2021, p. 58

3- La scolarité. Si le jeune le souhaite, il peut « reprendre » les apprentissages scolaires (réviser, apprendre, se remettre à niveau). Des cours d’alphabétisation, des cours de soutien pour ceux qui sont en grande difficulté, sont organisés plusieurs fois par semaine.

Un sac à dos et un téléphone portable viennent compléter son « vestiaire ».

Une éthique du respect de l’Autre

Dans ce lieu singulier et banal à la fois, point d’interrogatoire ni de protocole, mais *un souci* de se situer au plus près des besoins et des attentes du jeune. La *discretion* et la *retenue* sur les circonstances et les moyens de son exil, la volonté de se maintenir dans le « ici et maintenant », ont des effets de réassurance et permettent que s’établissent des liens de confiance réciproque rendant possible l’accompagnement qui peut durer plusieurs mois.

L’absence de jugement quant aux déclarations du jeune migrant (par exemple : son âge) est une règle que s’applique la plupart des accueillants.

Clinique

D’un point de vue clinique, la possibilité d’être accueilli tous les jours constitue un *repère* pour le jeune arrivant, repère à la fois géographique dans une ville qu’il ne connaît pas, et repère symbolique : c’est la certitude d’y être accueilli et entendu tous les jours si nécessaire. Elle permet que se nouent l’identité, le « prendre soin » et la langue de l’Autre, soit que se « renouent » le nom, le corps et la langue.

Ce *nouage* (entre les trois registres de la vie psychique, c’est à dire du réel, du symbolique et de l’imaginaire) est éminemment *thérapeutique*.

L’orientation vers les services spécialisés (psychiatriques) est rare à la Pass-mineurs. En effet, « il n’y a pas de clinique spécifique »²³ du jeune migrant « seulement des particularités, des distinctions : des intensités de tableaux (troubles anxieux, dépressifs, troubles de l’apprentissage...), des événements de vie très graves ».

Il ne s’agit pas ici de nier la souffrance psychologique d’un jeune migrant, mais j’ai pu souvent constater l’effet concret produit sur un jeune de la reconnaissance de sa minorité par

²³ Asensi Hélène, pédopsychiatre à Clermont Ferrand, intervention du 11/03/2022, module 6 « Famille et migration »

le juge. Sa joie d'abord d'être enfin reconnu par l'Autre dans son identité et son soulagement d'être pris en charge par une équipe éducative. Ces « transformations » produites (physiques et psychiques) par les décisions de l'Autre (judiciaire et administratif) permettent souvent de faire la part liée à leurs conditions de vie précaire et ce qui appartient à leur histoire, ce qu'ils sont comme sujet.

Compte tenu de l'état actuel de la psychiatrie (longs délais d'attente pour obtenir un rendez-vous dans les services de consultations, absence ou manque de places dans les lieux d'accueils pour les adolescents, recours fréquents à la pharmacopée, absence de formation /clinique du personnel sur les troubles liés à la migration) la prudence est la règle là où une médicalisation trop hâtive, réduite trop souvent à la prescription de neuroleptiques ou d'anti-dépresseurs, voire une orientation vers un IME, viendrait empêcher le développement psychique, intellectuel et affectif du jeune, faire obstacle à sa socialisation, voire le fixer à un destin de malade ou de handicapé mental. « Il faut sept ans de soutien linguistique pour les primo arrivant pour qu'ils s'insèrent dans la langue ».

Paradoxalement, la multiplication des offres de soins pour la santé des MNA, de leur santé mentale en particulier, la mobilisation des associations autour d'un jeune qui exprime sa souffrance psychique, est actuellement remarquable.

Est-ce une peur de la folie qui pourrait surgir là chez l'étranger dont le comportement et la langue nous restent opaques ? Est-ce une autre façon de contrôler ces jeunes et donc de prévenir tout mouvement de violence, d'agressivité, de désordre qu'ils pourraient susciter ? Est-ce un effet de mode lié aux lois du marché ? celui du traitement des traumatismes par les thérapies cognitivo-comportementales, l'EMDR, l'hypnose, spécialisés dans le traitement du syndrome post-traumatique ?

Cette préoccupation pour la santé mentale des MNA, ne dit-elle pas la crainte qu'ils nous inspirent ? ne dit-elle pas aussi quelque chose de nos représentations ? « S'ils renvoient à un étranger, c'est fantasmatiquement un ennemi, quelqu'un de dangereux, voire un potentiel terroriste... »²⁴, ou bien une victime, un polytraumatisé de notre monde moderne. Les MNA deviennent d'une certaine façon identifiables.

²⁴ *Opus. Cit.* p. 55

Fragment : les larmes de Chérif

Deux médecins, trois accueillants et une psychologue (tous bénévoles) se sont mobilisés l'autre matin à la « Pass-mineurs » pour Chérif qui s'est effondré en larmes sur sa table. Chérif, originaire de Côte d'Ivoire, dort dans un squat depuis son arrivée en France, faute de place dans les réseaux d'accueil habituels. Il ne supporte pas la violence du lieu, la promiscuité, les moqueries des autres parce que « il ne sait pas se faire à manger ».

La nuit précédente, il a fait un cauchemar dans lequel apparaissait sa mère, morte il y a des années. Elle voulait le tuer.

Comment accueillir la détresse de Chérif où se mêlent les traumatismes du passé et l'insupportable d'un accueil insécure ?

Le lendemain de la crise, Chérif était reçu par une psychologue à « Médecins du Monde ».

La Pass-mineurs du Spf ne répond pas à tous les besoins du jeune migrant. Elle s'articule avec d'autres collectifs d'associations ou des réseaux d'entraide (« La Marmite » sur le plan juridique et le plan scolaire).

3-L'enquête du Spf auprès des MNA.

Pourquoi l'enquête ?

Elle répond aux questions : comment faire connaître les dires des jeunes migrants, faire savoir les dysfonctionnements de la mise en œuvre de l'évaluation sociale auprès du Conseil Départemental ? Comment les faire remonter pour qu'ils soient entendus ?

Rompu à la langue de l'Autre (le langage administratif, celui des chiffres et des statistiques) et à la nécessité de parler cette langue pour être entendu, le Spf a proposé en 2020 et 2021 une évaluation « en miroir » qui prend en compte la subjectivité du jeune, ses mots à lui. C'est une évaluation « à l'envers », une sorte de retournement où l'Autre de l'évaluation sociale est évaluée par les jeunes migrants eux-mêmes.

L'enquête

Elle porte sur deux périodes : 2020 et 2021.

La première enquête²⁵(2020), courte, repose sur cinq items : la durée de l'entretien d'évaluation, son ambiance, la présence d'un interprète et son utilité, l'accord du jeune sur le rapport d'évaluation, l'information concernant la décision. Les questions posées ici portent sur la subjectivité du jeune durant l'entretien, son vécu, ce qu'il a pensé, son ressenti. Les réponses du jeune sont brèves et directes. Ses mots y sont rapportés. Le principal désaccord porte sur ce qui a été écrit de ce qu'il a dit. Soit il est écrit des choses qu'il n'a pas dit ou qu'il a dit mais cela n'a pas été écrit, soit sont rapportées des choses fausses, « il y a des erreurs ». Voire, les questions n'étaient « même pas » comprises. Dans la majorité des cas sauf un (refus de l'acte de naissance) aucune explication n'est donnée sur la décision prise c'est-à-dire sur le rejet de leur demande. La présence d'un interprète (trois cas) n'a pas facilité l'échange. Lui-même est accusé de ne pas traduire ce qui a été dit. On note un refus d'accorder sa présence malgré la demande du jeune. Une seule fois, est proposé de faire un recours suite au rejet de la demande.

Par ailleurs, la durée de mise à l'abri n'est pas toujours respectée. Elle peut être réduite à un jour ! ou au contraire prolongée à six voire neuf jours. Quant à la durée de l'entretien, elle est variable selon les cas, d'une heure (dans cinq cas) à quelques minutes (un cas). Les témoignages laissent entendre le peu de disponibilité de l'évaluateur, son manque d'empathie.

²⁵ En annexe 5. Nous remercions vivement Dominique B. et Isabelle M. qui m'ont autorisé à en publier quelques feuilles.

La deuxième enquête²⁶ (2021) fait suite à l'intérêt que la première a suscité dans le cadre des échanges avec le Forum Réfugiés. Elle porte sur douze questions : combien de temps après ton arrivée à FR (Forum Réfugiés) as-tu été évalué ?, combien de temps a duré ton évaluation ?, as-tu été évalué par un homme ou par une femme ?, qu'as-tu pensé du comportement/attitude de ton évaluateur ?, as-tu eu un traducteur ? qu'en as-tu pensé ?, combien de temps après ton évaluation as-tu eu le résultat ?, Qui t'a donné la réponse ?, es-tu d'accord avec ce qui a été écrit sur le rapport d'évaluation ?, Est-ce que l'on t'a expliqué la raison de ton refus ?, as-tu été hébergé ? ou ?, As-tu quelque chose à dire sur l'hébergement ?, est-ce qu'on t'a expliqué la suite ? (recours, où aller...).

Cette deuxième enquête, plus développée par rapport à la première, met l'accent sur le respect des délais d'accueil au Forum, la durée de l'hébergement (son lieu, sa qualité), le temps d'attente de la réponse et son recours possible en cas de refus. Notons qu'ici les réponses attestent des durées d'entretien plus longues entre une heure et deux heures. Le recours à l'interprète (par téléphone) reste rare (quatre cas) et peut faire l'objet d'un refus. Par contre, les séjours au Forum ne font l'objet d'aucune récrimination au contraire. Mais quand le séjour se passe à l'hôtel (chambres surchargées, hygiène pas respectée) il fait souvent l'objet de plaintes.

Ces deux enquêtes (la même à deux temps différents) recueillent les dysfonctionnements de l'évaluation sociale au Forum. Ces éléments disent l'insatisfaction voire la déception du jeune quant au déroulement de l'entretien d'évaluation. Ils en dénoncent l'arbitraire (durée variable de l'entretien), l'incompréhension (« des questions que je ne connaissais même pas »), l'écart aussi entre la langue écrite et la langue parlée.

Si la plus part des réponses des jeunes disent le malentendu²⁷ qui a animé leurs échanges avec l'évaluateur ou l'interprète, le sentiment de n'avoir pas été écouté voire trahit (« on m'a attribué des choses, des propos qui n'étaient pas les miens », « elle a même marqué des choses que je n'avais pas dit », « j'ai été surpris par ce qui était écrit et pas d'accord du

²⁶ En annexe 5

²⁷ Miller Jacques-Alain, *Théorie de la langue*, Ed. Navarin, Paris, 2021, pp. 75-88

« Dire plus qu'on ne sait, ne pas savoir ce qu'on dit, dire autre chose que ce qu'on dit, parler pour ne rien dire, ne sont plus dans le champ freudien les défauts de la langue... Ce sont des propriétés inéliminables et positives de l'acte de parler. »

« Le malentendu est à toutes les pages, car tout peut faire sens, imaginaire, avec un peu de bonne volonté. »

tout par exemple sur la chronologie de mon voyage »...) est le propre de la parole. Ce malentendu est lié à la structure même de la parole. Seul l'écrit peut lever le malentendu.

Mais comment fait-on quand on ne possède pas la langue de l'Autre, voire quand on ne sait pas lire ni écrire du fait de l'absence de scolarisation dans son pays d'origine ? Ce rapport d'évaluation de la minorité peut être remis au jeune certes...mais à sa demande ! Seule la lettre de refus lui est donnée en même temps que lui est signifiée son exclusion immédiate.

4 - Qu'est-ce qui fait « maltraitance » ?

Hypothèses

1- La langue de l'évaluation

Ce qui maltraite ici c'est la langue, la langue administrative, celle de l'évaluation. Elle ne s'adresse pas à un sujet en particulier mais à un sujet quelconque. L'évaluation est un entretien formaté qui vise à recueillir des informations afin de statuer sur la minorité du jeune et son isolement.

2- « Construction après-coup »

Faut-il lire dans les réponses des mineurs une « construction après-coup » du fait du rejet de leur demande ? ²⁸.

Rappelons le contexte dans lequel se déroule l'enquête. Le jeune migrant vient d'être rejeté physiquement du Forum. Exclu de et par l'Autre qui n'a pas voulu l'entendre, il a dû faire ses bagages, quitter le lieu d'hébergement temporaire, mis à la rue en quelques heures sans solution. Il arrive au Spf souvent accompagné par d'autres jeunes, compagnons d'infortune ou déjà « initiés ». Leur déception est à la hauteur de leur attente : être reconnu mineur pour bénéficier d'un logement et d'une prise en charge éducative à l'ASE, ou être accueilli par une famille substitut de celle qu'ils ont quittée ou perdue.

²⁸ C'est la réponse, pertinente, que nous a fait Laurent Delbos lors du premier module, quand nous lui avons déjà signalé l'écart entre les deux discours.

3- Expulsion

Pendant la période de recours, période qui peut prendre plusieurs mois, les jeunes déboutés de leur demande, ne « relèvent d'aucun dispositif de droit commun »²⁹. **Le refus du Conseil départemental et de l'Etat de les mettre à l'abri le temps de leur recours constitue une véritable maltraitance. Mis à la rue**, « on les met en danger de santé psychologique et physique...on les abandonne à tous les réseaux de trafic ».

Ce sont les associations de bénévoles qui les prennent en charge pour leur éviter de se retrouver à la rue et les accompagner dans leurs démarches dans l'attente que le juge statue sur leur minorité.

Notons que **le Conseil d'Etat a validé la légalité du décret 2019-57**. Ce dernier indique : «**le principe de présomption de minorité implique que soit respecté le droit des mineurs non accompagnés à bénéficier d'une protection adaptée durant l'ensemble des procédures relatives à la reconnaissance de leur minorité** »³⁰.

²⁹ Déléant Julie, *Maux d'exil*, N°65, « Mineurs non accompagné-e-s : une impasse politique » ?

³⁰ *Opus. Cit.*

Conclusion provisoire

L'enquête du Spf auprès des MNA est un acte militant. C'est un militantisme discret qui emprunte la langue de l'Autre pour se faire entendre et faire remonter ses critiques.

Elle met l'accent sur l'écart entre un récit d'évaluation (consigné au Forum) qui cherche à objectiver les faits rapportés par le jeune, et un récit subjectif (accueilli au Spf) où sont pris en compte le ressenti, le vécu du jeune, ses besoins actuels.

-Le premier relève d'un *discours d'évaluation*, fondé sur un protocole qui s'applique « pour tous ». Il ne prend pas en compte la situation actuelle vécue par le jeune, son dénuement, sa souffrance, ses particularités. Le rejet de la demande du jeune migrant est sa norme.

- Le second se fonde sur un *discours d'hospitalité*. Il propose une autre manière d'accueillir les mineurs, qui vient en critique par rapport au premier.

Ces deux discours témoignent de positions diamétralement opposées. L'un vise à contrôler, gérer, limiter les flux de jeunes migrants qui arrivent en France. L'autre propose un accueil sans condition du jeune étranger tout en restant dans la perspective du droit. C'est une impasse !

Perspectives

Comment accueillir le récit d'un jeune migrant autrement que dans un dispositif d'évaluation ? *Seule l'hospitalité* « en acte », qui accueillerait l'autre *à la fois comme semblable et comme étranger*, et qui saurait aussi *prendre en compte le malentendu* inhérent à la parole, aurait chance de produire un lien social nouveau.

Par ailleurs, *une véritable volonté politique* pourrait permettre une avancée de la législation sur la présomption de minorité – *application de la législation existante* validée par le Conseil d'Etat - c'est-à-dire abriter les jeunes migrants et assurer leur protection le temps de leur recours.

.

Bibliographie

- Benameur Jeanne, *Ceux qui partent*, roman, Ed. BABEL, 2021
- Cassin Barbara, *La Nostalgie : Quand est-on chez soi ?*, Ed. Autrement, 2013
- Carrère Emmanuel, *Yoga*, Ed. P.O.L, 2020
- Chambon Nicolas, *Solidarisations*, Thèse doctorale, Sociologie, Université Lyon II, 2017
- Derivois Daniel, *Clinique de la mondialité*, Ed. Deboeck, coll. oxalis, 2017
- Derivois Daniel, *Voyager avec les Mineurs non accompagnés*, Ed. chroniques sociales, Lyon, 2021
- Demoule Jean-Paul, *Homo Migrans de la sortie d'Afrique au Grand confinement*, Ed. Payot, Paris, 2022
- Derrida Jacques, et Dufourmantelle Anne, *De l'hospitalité*, Ed. Calmann Levy, 2013
- Derrida Jacques, *Hospitalité*, vol. I, *Séminaire (1995-1996)*, Ed. SEUIL, 2021
- Freud Sigmund, *le Malaise dans la Civilisation*, Ed. Points Essais, traduit par Bernard Lortholary, 2010
- Freud Sigmund, *Métapsychologie 1915*, Ed. Flammarion, coll. Champs classiques, traduction de Philippe Koeppel, Barcelone, 2019
- Hathroubi-Safsaf Nadjia, *Enfances abandonnées, une enquête auprès des enfants des rues*, Ed. J-C Lattès, Paris, 2022
- Leblanc Guillaume, Brugère Fabienne, *La Fin de l'Hospitalité*, Ed. Flammarion, 2017
- Lebovits-Quenehen Anaëlle, *Actualité de la haine*, Ed. Navarin, Paris, 2020
- Les Cahiers de l'ASREEP-NLS, *Psychanalyse et Migrations*, bulletin N°3, 2019
- Mannoni Octave, *Je sais bien, mais quand même...*, Ed. Seuil, 2022
- Miller Jacques-Alain, *Théorie de Lalangue*, Ed. Navarin, Paris, 2021
- Miller Jacques-Alain, Milner Jean-Claude, *Evaluation, Entretiens sur une machine d'imposture*, Ed. AGALMA, Paris, 2004

Nous, Migrants, Ed. l'Harmattan, 2019

Rhizome, bulletin national Santé Mentale et Précarité, N°69-70, Ed. Orspère - Samdarra, 2018

Rivages, *L'Autre , cet étranger*, bulletin de l'Association de la Cause Freudienne en Estérel-Côte d'Azur, Nice, 2020

Guide ressource à destination des intervenants sociaux, « *Soutenir la santé mentale des personnes migrantes* », Ed. Orspère - Samdarra

L'accueil des jeunes migrants à Lyon

Mots clés : (3 à 5 mots).

Mineur non accompagné (MNA), migrant, évaluation, minorité, hospitalité

« Au commencement, les Homo erectus décidèrent d'aller voir ailleurs si l'herbe était plus verte et de sortir d'Afrique il y a environ deux millions d'années ». Depuis les hommes n'ont pas cessé de se déplacer à la surface de la terre pour se mêler à d'autres hommes.

Nous avons rencontré des jeunes migrants non accompagnés dans le cadre d'un soutien scolaire organisé au Secours populaire français (Spf), bien décidés de mettre leurs pas dans ceux de leurs ancêtres souvent au risque de leur vie.

Ce document présente le cadre de leur prise en charge à leur arrivée à Lyon au terme de leur long périple. Il met en tension deux modalités d'accueil : celui de leur évaluation sociale au Forum Réfugiés et celui de la « Pass mineurs » au Spf. Il souligne l'écart entre un récit d'évaluation qui cherche à objectiver les faits rapportés par le jeune, et un récit subjectif où sont pris en compte le ressenti, le vécu du jeune. Nous montrons que le premier relève d'un discours d'évaluation fondé sur un protocole « pour tous », le second, sur un discours d'hospitalité qui vient en critique par rapport au premier.

Ces deux discours témoignent de positions diamétralement opposées. L'un vise à contrôler, gérer limiter les flux de jeunes migrants qui arrivent en France. L'autre propose un accueil sans condition du jeune étranger tout en restant dans la perspective du Droit. Quelles solutions pour dépasser cette impasse ?